

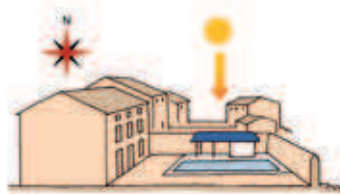


Guide

Capteurs solaires

Intégration architecturale dans le bâti

- Panneaux **solaires thermiques**
- Panneaux **photovoltaïques**



Sommaire

Ce guide possède un sommaire interactif dans sa version PDF. Cliquez sur la couleur de la fiche pour atteindre la page.

2 Sommaire / Édito

3 Tableau récapitulatif

4 Fiche N°1

Centre ancien

5 Fiche N°2

Maison de ville

6 Fiche N°3

Quartier pavillonnaire

7 Fiche N°4

Zone d'activité

8 Fiche N°5

Zone agricole

9 - 10 Questions fréquentes

11 Cadre réglementaire

12 Conclusions

13 - 14 Lexique

15 Contacts

Conception rédaction :

Soazick Le Goff-Duchâteau, ABF, STAP de l'Aude.
Contact : sdap11@culture.gouv.fr

Aide rédactionnelle et contribution :

Michel Aliaga, architecte, CAUE
Franck Turlan, Pôle Énergies 11
Henry Cuberli, directeur CAPEB.

Conception graphique : Studio 7 Bis / www.studio7bis.fr

Illustrations : Christian Guibbaud / c.guibbaud@wanadoo.fr

Crédits photos : STAP de l'Aude - Pôle Énergie 11

STAP

Le patrimoine de l'Aude, qu'il soit monument, ville remarquable, village, paysage,... génère une économie dans le tourisme et la restauration du bâtiment. C'est une richesse du passé que l'on doit transmettre aux générations futures. En ce sens, il a sa place dans le développement durable et il nous enseigne souvent les meilleures réponses possibles en matière d'économie de la construction, écologie des matériaux, insertion dans le paysage, savoir-faire, prise en compte du climat... L'installation d'équipement nouveau comme les panneaux solaires doit s'accompagner d'une réflexion qui prend en compte ces différents enjeux patrimoniaux et ce guide propose une approche.

CAPEB

L'artisan du bâtiment, interface entre le client, les industriels et l'administration, est en première ligne en ce qui concerne le développement et la mise en pratique des nouvelles techniques et des nouveaux matériaux. Il se doit d'apporter un conseil global au maître d'ouvrage, et de l'informer utilement sur les conditions de mise en oeuvre et le respect des règles d'urbanisme. C'est la démarche de base de l'« ECO Artisan® ». Fixer des règles de bonne conduite simples et réalistes, applicables par les professionnels, tel est l'objectif de ce guide et c'est la raison pour laquelle la CAPEB Aude s'est associée à ces travaux.

CAUE

Dans l'exercice de sa mission d'assistance architecturale, le CAUE constate souvent que certaines altérations du paysage bâti résultent d'opportunités qui n'ont pas été judicieusement saisies ou de principes d'adaptation peu réfléchis.

Aujourd'hui, les dispositifs destinés à produire de l'énergie dans le respect des principes de développement durable, devraient constituer des éléments comme les autres du vocabulaire architectural et, à ce titre, contribuer à enrichir l'imaginaire de tous ceux qui se préoccupent de qualité architecturale et paysagère.

Il semble donc essentiel que, de la réflexion préalable à l'acte de bâtir ou de réhabiliter, la mise en oeuvre de ces dispositifs bénéficie réellement de l'intervention des acteurs les plus à même de renouveler pertinemment le paysage bâti.

Pôle Énergies 11

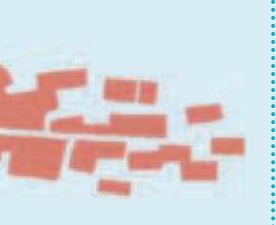
Il est possible d'associer « Énergie » avec valorisation du patrimoine architectural et paysager. Avant d'opter pour des solutions techniques comme la mise en place de capteurs solaires, chacun doit se poser cette question plus large : comment économiser l'énergie et développer les renouvelables à l'échelle de ma maison, de ma commune...? Alors nous pourrions voir davantage de réalisations cohérentes, avec les bonnes solutions, aux bons endroits.



* voir définition des mots annotés d'une astérisque dans le LEXIQUE, en fin de dossier.



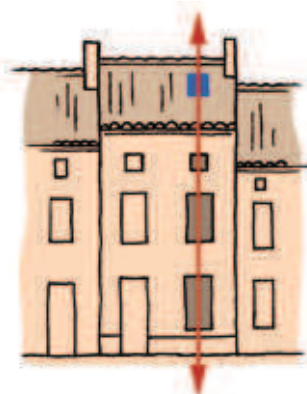
Tableau récapitulatif

DÉFINITION	● FICHE N°1	● FICHE N°2	● FICHE N°3	● FICHE N°4	● FICHE N°5
	Centre ancien	Maison de ville	Quartier pavillonnaire	Zone d'activité	Zone agricole
SITUATION					
					
ENJEUX	• Cœur de ville, village avec forts enjeux patrimoniaux : en abords de monuments historiques*, en ZPPAUP*, dans un ensemble remarquable*, ou village touristique.	• Ensemble urbain du XIX^e siècle d'une grande qualité en continuité avec le centre ancien, en abords d'un monument historique*, en ZPPAUP*, dans un ensemble remarquable*.	• Extension où les enjeux architecturaux sont réduits mais l'impact sur la valeur d'ensemble doit être évalué en fonction du contexte.	• Enjeux architecturaux faibles mais impact urbain sur les perceptions depuis les grands axes de circulation et dans les Entrées de ville.	• Domaine agricole traditionnel à grande valeur architecturale dans un paysage préservé : en abords d'un monument historique*, en site classé ou inscrit*, en zone sensible du Canal du Midi*, en ZPPAUP*.
PRINCIPES	Protéger pour mettre en valeur un patrimoine attractif.	Accompagner le bâti existant avec intelligence et exigence.	Gérer l'impact des installations en fonction des enjeux.	Optimiser pour rendre productive de grandes surfaces « inutiles » (toit et sol).	Créer pour préserver le bâti traditionnel de tout impact.
ACTIONS DES COLLECTIVITÉS	• Réglementer de manière adaptée des secteurs à préserver pour leur patrimoine bâti et urbain (secteur sauvegardé*, ZPPAUP*, PLU*,...). • Développer des aides (subventions ciblées, conseil énergétique indépendant,...). • Mettre en place un architecte conseil.	• Réglementer des secteurs à préserver pour leur patrimoine bâti et urbain dans le PLU. • Sensibiliser sur la qualité architecturale. • Mettre en place un architecte conseil.	• Réglementer dans le PLU et dans les projets de lotissements. • Faciliter l'émergence de projet d'architecture contemporaine et rendre obligatoire la récupération de l'énergie naturelle dans la construction neuve. • Mettre en place un architecte conseil.	• Rendre obligatoire l'installation de système de captage d'énergie naturelle et le réglementer dans le PLU • Sensibiliser et communiquer sur les projets en associant les professionnels.	• Préciser les paysages agricoles sensibles dans le PLU. • Mettre en place une réglementation adaptée pour protéger le paysage et le bâti agricole traditionnel tout en valorisant l'activité agricole. • Associer en amont les professionnels agricoles.
AUTORISATION SUR UN PROJET	• Difficile.	• Envisageable sous réserve d'une réponse adaptée au contexte.	• Facile.	• Facile.	• Envisageable sous réserve d'une réponse adaptée au contexte.

* voir définition des mots annotés d'une astérisque dans le LEXIQUE, en fin de dossier.

Centre ancien

• Fiche N°1



Maison De village

Situation : centre ancien présentant un enjeu patrimonial fort.

Bâti traditionnel, haute densité du bâti et forts enjeux patrimoniaux : dans les abords* et à proximité d'un monument historique, cœur d'un ensemble urbain protégé en ZPPAUP*.

Forme urbaine et enjeux :

- Rue avec alignement continu des façades.
- Maison sur parcellaire de petite taille.
- Maison à un ou deux étages.

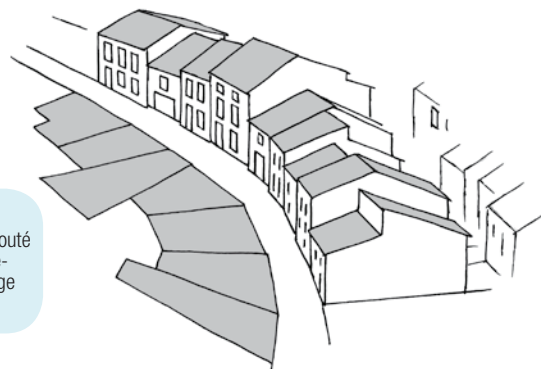
Sorties extérieures privatives rares (cour, jardin,...).

Principe :

- Préserver le toit de toute intervention qui modifierait leur identité architecturale caractérisée par la tuile canal.
- Exclure les panneaux photovoltaïques qui impactent la toiture et dénaturent la perception du toit dans ces ensembles remarquables.

Propositions :

- Sauf si cela s'oppose à une réglementation en vigueur (secteur sauvegardé, ZPPAUP, PLU,...), le panneau solaire thermique est envisageable sur le toit sous réserve qu'il soit d'une surface réduite (2m² environ) et qu'il ne soit pas visible depuis le domaine public.
- Éviter les côtés donnant sur la rue ; évaluer l'impact de la toiture depuis les vues lointaines sur le centre ancien.
- Faire correspondre l'emplacement du panneau solaire avec la composition de façade.



Note :

Le panneau ne doit pas être rajouté à une série d'éléments déjà présents en toiture. L'effet de miltage du toit doit être évité.



* voir définition des mots annotés d'une astérisque dans le LEXIQUE, en fin de dossier.